**26ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(31 octobre - 11 novembre 2016)**

**Ouganda**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 3 novembre 2016 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation de l’Ouganda.

La France salue les mesures prises par l’Ouganda depuis son premier passage à l’EPU, notamment la promulgation en mai 2016 du « Children Act Bill » qui crée une protection renforcée pour les enfants.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à l’Ouganda:

- Promulguer et mettre en œuvre le « Law Revision (Penalties in Criminal Matters) Miscellaneous Amendment Bill », en vue d’une abolition définitive de la peine de mort ;

- Créer au Parlement un processus de contrôle de conformité des lois avec les engagements internationaux du pays en matière de droits de l’Homme ;

- Adopter une législation nationale conforme au Protocole facultatif de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

- Garantir le plein respect des libertés d’association et de manifestation pacifique en conformité avec les engagements internationaux de l’Ouganda, notamment dans la mise en œuvre du « Public Order Management Act » de 2013 ;

- Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes formes de discrimination à l’égard des femmes ;

- Abroger les dispositions légales qui prévoient la pénalisation des personnes LGBTI, en respect du principe de non-discrimination.

Je vous remercie./.